

# Fin du corrigé du tome 2 : depuis la page 76 application 35 question 2

## Application 35 : résiliation du bail

1) Donnez deux exemples de motifs graves et légitimes.

**Non-paiement du loyer**

**Dégénération du local loué**

**Le commerçant locataire n'a pas le droit de laisser son commerce fermé même s'il paye ses loyers... car alors le fonds de commerce va se déprécier avec la perte de la clientèle et le bailleur (propriétaire loueur) perd sa garantie d'être payé dans le futur...**

2) Quelle protection est malgré tout prévue dans cet article pour le locataire (preneur) qui n'a pas respecté ses engagements ?

**Le locataire fautif doit recevoir une mise en demeure (\*) et s'il persiste dans son comportement fautif plus d'1 mois et demi après la mise en demeure, alors il pourra être expulsé.**

**(\*) *demeure du latin *mora retard** : c'est une demande impérieuse adressée au débiteur (ici le locataire) pour qu'il s'exécute.**

**En principe elle est faite par courrier (sous seing privé ou acte d'huissier)**

## Application 36 : l'indemnité d'éviction

1) Pourquoi l'indemnité d'éviction est si importante ?

**L'indemnité c'est comme si le bailleur rachetait le fonds de commerce + éventuellement des frais de déménagement et de réinstallation éventuels, car la justification est que : un commerce qui déménage perd en principe sa clientèle, donc il redémarre à zéro !**

**Ce montant dissuasif est aussi là pour protéger le commerçant locataire qui a besoin de stabilité dans son activité.**

## Application 37 : formation et effets du contrat de vente commerciale

1) Définissez les termes soulignés.

**Acte authentique** : écrit rédigé par un officier public (huissier, officier d'Etat civil, notaire,...)

**Seing** (signature en vieux français) privé : écrit rédigé entre particuliers sans intermédiaire

L'acte authentique a évidemment une force de preuve plus forte

2) Quels sont les deux éléments essentiels du contrat de vente ?

**Obligation de donner** (du latin dare) pour le vendeur : transmettre la propriété d'un bien d'1 personne à 1 autre ici contre de l'argent) ;  
Et obligation de payer pour l'acheteur

3) Que signifie exactement l'article 1 583 ?

La vente est juridiquement faite, dès que les 2 parties se sont mises d'accord sur les éléments essentiels de la vente (prix et chose vendue).

Donc l'acheteur devient propriétaire avant même d'avoir payé !

Si l'acheteur est mis en liquidation entre temps, le bien sera saisi et vendu aux enchères aux profits des créanciers. Comme le vendeur n'est pas un créancier prioritaire aux yeux de la loi (créancier numéro 1 = salariés puis c'est le fisc), il risque de ne jamais être payé.

**La parade** : la clause de réserve de la propriété : stipulation du contrat qui prévoit que le transfert de propriété du vendeur à l'acheteur est retardé jusqu'au paiement intégral du prix convenu.

## Application 38 : Les conditions de validité du contrat de vente

1) Qu'est-ce qu'un dol ? Que faut-il pour que le dol annule un contrat ?

Le dol est un vice du consentement qui consiste à tromper l'autre partie par mensonge ou par omission (dissimulation de la vérité ou dol par réticence).

Le dol n'annule le contrat que s'il a été déterminant : le juge vérifie si sans le dol le trompé n'aurait pas signé.

Dans l'arrêt de cassation, le fait qu'une employée de la pharmacie vendue n'avait pas son diplôme de préparatrice n'est pas un dol suffisant pour annuler la vente de la pharmacie

## 2) Rappelez la définition des 3 vices du consentement possibles

Erreur : fausse représentation de la réalité

Violence : contrainte physique et/ou morale pour forcer le consentement

Dol : cf question précédente.

## 3) Pourquoi l'affichage des prix est obligatoire ?

L'affichage ne concerne que les produits en rayon et en vitrine, donc exposés à la vue du consommateur.

Il sert à informer le consommateur sans l'obliger à demander les prix et donc à faire jouer la concurrence ;

Il sert aussi à éviter des prix de vente variables en fonction du consommateur.

## Application 39 : L'exécution du contrat

### 1) Quelles sont les deux catégories de garantie qui apparaissent au travers de ces articles ?

Les garanties légales, c'est à dire obligatoires :

Garantie de conformité (le bien doit être conforme à sa description contractuelle) ;

Garantie contre les vices cachés : défaut non apparent au moment de la vente et qui rend le bien inutilisable totalement ou partiellement

Les garanties commerciales : elles sont facultatives , peuvent être payantes (extension de garantie) et conditionnées ex garantie casse avec une franchise...

### 2) Expliquez pourquoi le vendeur doit remettre par écrit à l'acheteur un rappel de la réglementation sur les garanties.

Car le consommateur n'est pas un spécialiste du droit. C'est pour le protéger.

## Application 40 : l'inexécution du contrat

### 1) Quelles sont les différences entre les arrhes (*nom féminin*) et l'acompte ?

Les arrhes sont le prix du dédit. C'est une somme qui correspond au droit de renoncer à la vente.

L'acompte est un commencement de paiement par l'acheteur, c'est donc un commencement de l'exécution de l'obligation de payer. L'acompte ne permet pas de renoncer à la vente.

2) Le client a payé 100 € par anticipation à la commande de ses lunettes qu'il recevra dans 1 semaine. La facture ne mentionne pas la nature de cette somme de 100 €. S'agit-il d'arrhes ou d'un acompte ? Pourquoi ?

Des arrhes, car la loi fait présumer que tout versement anticipé l'est pour laisser une porte de sortie aux parties.

3) Robert a acheté une paire de jumelles. Elle s'avère défectueuse. Le vendeur lui propose un avoir alors que Robert veut un remboursement.

- Robert peut-il exiger le remboursement (justifiez) ?

Oui car c'est une des règles légales en cas de vice caché

- Robert peut-il exiger un échange (justifiez) ?

Exiger non, car la loi prévoit, en cas de vice caché, soit un remboursement, soit de garder le bien contre un rabais. Mais rien n'interdit à l'acheteur d'accepter un échange

4) Quelle est la différence entre la résolution et la résiliation d'un contrat ?

Résolution = annulation rétroactive d'un contrat exemple on peut résoudre une vente : l'acheteur rend le bien et le vendeur rembourse.

Résiliation : rompre un contrat pour ses effets futurs ex résilier un abonnement

Impossible de résilier certains contrats ex : un contrat de travail ne peut être que résolu, car l'employeur ne pourrait rendre au salarié le temps passé au travail.

## Application 41 :

1) Complétez le tableau sur la vente sur l'Internet

	avantages	inconvénients
Vente de lunettes	Gain de temps pour le consommateur qui choisit de chez lui, pas de limite géographique	Essayage, conseils, risque de contrefaçons,...
Vente de lentilles	Gain de temps pour le consommateur qui choisit de chez lui, pas de limite géographique	Adaptation impossible sauf opticien relais,...

1) Selon vous pour quel type de produit cet article est le plus utile ? Pourquoi ?  
Pour les lentilles de contact car elles sont au contact de l'œil et peuvent générer des pathologies

## Application 42 :

1) Votre opticien a accepté un paiement en 3 fois par chèque le 04 juillet. Les 3 chèques seront datés de quel jour ? Pourquoi ?

Ils seront datés du 4 juillet car il est interdit de postdater un chèque. Si débiteur titulaire du compte bancaire décède, le chèque daté d'une date postérieure au décès est non valable...

2) Pourquoi la loi limite le montant des transactions en espèces ?

Eviter le blanchiment d'argent sale et les fraudes fiscales

### Application 43 :

- 1) Expliquez les différences entre la responsabilité civile et la responsabilité pénale.

Responsabilité civile : fait de devoir réparer le dommage causé à autrui, soit dans un cadre contractuel, soit extracontractuel (ex un accident de la route)

Responsabilité pénale : fait de devoir subir une sanction (amende, prison,...) suite à un trouble causé à l'intérêt général (contravention, délit, crime)

- 2) Pourquoi la responsabilité civile se divise en deux (donnez un exemple qui illustre les 2 types, en impliquant un opticien).

Soit il y a un contrat qui liait la victime avec l'auteur du dommage ; c'est ce qu'on appelle une responsabilité civile contractuelle  
Soit il n'y avait pas de contrat et ça relève d'un accident.

Exemple : l'opticien griffe la cornée du client en lui mettant une lentille de contact, c'est une responsabilité civile contractuelle.

Exemple : dans la boutique de l'opticien un baromètre en équilibre tombe, et blesse un consommateur, c'est extracontractuelle.

- 3) La prescription est-elle morale ou logique ? (expliquez)

La prescription n'est pas morale car elle fait perdre un droit (prescription extinctive) ou fait acquérir un droit (prescription acquisitive) à une personne qui n'en avait pas officiellement le droit au départ.

Elle est logique car plafonner le droit d'agir cela limite les recours en justice par exemple, avec le temps les preuves disparaissent,...

- 4) La durée de la prescription pouvant être réduite entre professionnels, cela indique que la durée de prescription est ici supplétive ou d'ordre public ? Pourquoi ?

Supplétive : les parties peuvent écarter (déroger à) la règle ex : la communauté réduite aux acquêts est le régime matrimonial légal (application automatique) sauf si les mariés ont signé un contrat de mariage particulier.

Si la loi est d'ordre public alors elle est impérative ex pour un CDD il faut un contrat écrit

## Application 44 :

### 1) Pourquoi est-il question de délit civil ici ?

Le délit civil est le fait de causer volontairement un dommage à quelqu'un mais l'intérêt général n'est pas en jeu. Ici un conjoint en procédure de divorce est soupçonné d'avoir dissimulé de l'argent du patrimoine commun, qui doit être partagé. Cette dissimulation présumée ne menace pas l'ordre public...

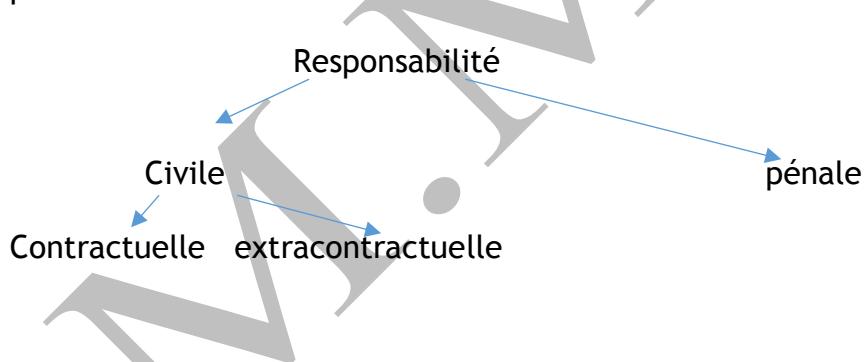
### 2) Monsieur X risquait-il la prison ? Pourquoi ?

Non car il n'y a pas de responsabilité pénale

## Application 45 :

1) Dans cette affaire, s'agit-il d'une responsabilité civile ou pénale ? Pourquoi ?  
C'est une responsabilité civile contractuelle car il s'agit d'un dommage causé à une personne en particulier. Toutefois quelques fois, un même fait peut être poursuivi en justice soit au civil soit à pénal ex : une personne a eu sa voiture vandalisé, l'auteur est identifié. La victime peut juste demander une réparation devant le juge civil, ou une sanction devant la juge pénal, ou une sanction + une réparation (action publique avec constitution de partie civile)

2) Représentez par un schéma, les différentes responsabilités possibles pour une personne.



3) Citez les 3 éléments qui engagent la responsabilité civile de la société GADOL.

Pour lancer une action civile (en réparation) devant un juge civil, la victime doit prouver 3 éléments :

**Un dommage** : atteint à un intérêt personnel (matériel, financier, esthétique, moral,...)

**Un fait générateur** : évènement ayant causé le dommage (faute, défaut du produit,...)

**Un lien de causalité** : lien entre les 2 éléments pré cités

Ici le dommage c'est la perte comptable : 555 000 francs ;

Fait génératrice : étude fournie par Optic 2 000 qui laissait croire à une bonne rentabilité du fonds de commerce ;

Lien de causalité : c'est bien l'étude qui a convaincu l'opticien d'acheter le fonds de commerce.

## Application 46 : la limitation de responsabilité

### 1) Que veut dire une responsabilité limitée ?

L'auteur du dommage n'indemnisera pas la victime totalement mais selon un plafond contractuellement fixé. C'est légal entre professionnels, mais illégal entre professionnels et particuliers : Voir paragraphe 6 de l'article ci-dessous :

Article R 212-1 code de la consommation

Dans les contrats conclus entre des professionnels et des consommateurs, sont de manière irréfragable présumées abusives, au sens des dispositions des premier et quatrième alinéas de l'article L. 212-1 et dès lors interdites, les clauses ayant pour objet ou pour effet de :

1° Constater l'adhésion du consommateur à des clauses qui ne figurent pas dans l'écrit qu'il accepte ou qui sont reprises dans un autre document auquel il n'est pas fait expressément référence lors de la conclusion du contrat et dont il n'a pas eu connaissance avant sa conclusion ;

2° Restreindre l'obligation pour le professionnel de respecter les engagements pris par ses préposés ou ses mandataires ;

3° Réserver au professionnel le droit de modifier unilatéralement les clauses du contrat relatives à sa durée, aux caractéristiques ou au prix du bien à livrer ou du service à rendre ;

4° Accorder au seul professionnel le droit de déterminer si la chose livrée ou les services fournis sont conformes ou non aux stipulations du contrat ou lui conférer le droit exclusif d'interpréter une quelconque clause du contrat ;

5° Contraindre le consommateur à exécuter ses obligations alors que, réciproquement, le professionnel n'exécuterait pas ses obligations de délivrance ou de garantie d'un bien ou son obligation de fourniture d'un service ;

**6° Supprimer ou réduire le droit à réparation du préjudice subi par le consommateur en cas de manquement par le professionnel à l'une quelconque de ses obligations ;**

7° Interdire au consommateur le droit de demander la résolution ou la résiliation du contrat en cas d'inexécution par le professionnel de ses obligations de délivrance ou de garantie d'un bien ou de son obligation de fourniture d'un service ;

8° Reconnaître au professionnel le droit de résilier discrétionnairement le contrat, sans reconnaître le même droit au consommateur ;

9° Permettre au professionnel de retenir les sommes versées au titre de prestations non réalisées par lui, lorsque celui-ci résilie lui-même discrétionnairement le contrat ;

10° Soumettre, dans les contrats à durée indéterminée, la résiliation à un délai de préavis plus long pour le consommateur que pour le professionnel ;

11° Subordonner, dans les contrats à durée indéterminée, la résiliation par le consommateur au versement d'une indemnité au profit du professionnel ;

12° Imposer au consommateur la charge de la preuve, qui, en application du droit applicable, devrait incomber normalement à l'autre partie au contrat.

- 2) A la lumière des jurisprudences ci-dessus, expliquez dans quels cas la limitation de responsabilité ne jouera pas pour le professionnel.

Même si c'est légal entre professionnels, il existe des exceptions :

Quand le professionnel a commis une faute lourde (faute très importante) : le transporteur qui s'est fait voler son camion ;

Ou s'il a échoué dans son obligation principale : Chonopost qui n'a pas livré le courrier dans le temps imparti, il devra indemniser totalement la victime.

#### Application 47 : la notion de force majeure

Quelle définition de la force majeure est donnée par la cour ?

Rappel de la définition classique d'un cas de force majeure :

Evènement imprévisible (pas anticipable) ;

Irrésistible (on ne peut s'y opposer) ;

Extérieur (ne vient pas de la personne qui l'invoque)

Définition allégée de la cour de cassation : tout est dans le premier attendu :

L'irrésistibilité de l'événement est, à elle seule, est constitutive de la force majeure, lorsque sa prévision ne saurait permettre d'en empêcher les effets, sous réserve que le débiteur ait pris toutes les mesures requises pour éviter la réalisation de l'événement ;

Donc 2 éléments : irrésistibilité + le fait que le débiteur a pris les précautions nécessaires pour empêcher le dommage.

1) Pour qui cette nouvelle jurisprudence est-elle plus favorable ? Pourquoi ?  
Pour le débiteur qui peut la prouver plus facilement et ainsi se dégager de toute responsabilité civile.

2) Il y a trois causes d'exonération de responsabilité en matière civile : la faute d'un tiers, la faute de la victime, et la force majeure. Quelle est la différence majeure entre les deux premières et la force majeure ?

La force majeure prouvée exonère totalement le débiteur, alors que les 2 autres causes peuvent exonérer totalement ou provoquer un partage de responsabilité

## Application 48 : dol et escroquerie

- 1) Pourquoi la frontière est mince entre un dol et une escroquerie ?

Les 2 sont des tromperies

- 2) Le fait pour un opticien de fusionner deux équipements sur la facture envoyée à la mutuelle peut-il être qualifié d'escroquerie ? Pourquoi ?

Oui selon la définition légale article 313-1 du code pénal

*L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge.*

*L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende.*

- 3) Imaginez un exemple de faux en écriture pour un opticien indélicat.

Etablir un faux tiers payant

## Application 49 : Responsabilité du fait des choses

- 1) La SNCF est le gardien du train. Que cela signifie-t-il ?

*Avoir la garde de la chose c'est avoir l'usage, le contrôle, la direction de la chose au moment du dommage (Cassation 2 dec 1941). La garde peut passer à une personne non propriétaire ex :le voleur, le locataire*

- 2) Pourquoi la SNCF ne bénéficie pas ici de l'exonération de responsabilité apportée par la force majeure ?

*Ici la cour retient la définition classique de la force majeure, dans l'intérêt de la victime. Ainsi il manque l'imprévisibilité : on pouvait descendre du train en marche ce qui était dangereux...*

## Application 50 : défaut du produit

1) pourquoi la responsabilité du fait des produits défectueux est plus favorable à la défense de la victime ?

Il est plus facile de prouver le défaut d'un produit que de rechercher une personne fautive

2) Quels sont les professionnels concernés ici à part le fabricant ?

Le loueur, le distributeur

## Application 51 : procédure judiciaire

1) Un opticien constate que son concurrent vend à perte. Il s'adresse à quel tribunal ? Pourquoi ?

Tribunal de commerce car c'est un litige entre commerçants

2) Le commerçant locataire ne paye plus son loyer. Le bailleur doit saisir quel tribunal ?

Si c'est un bail commercial de droit commun (celui qui dure 9 ans minimum) c'est le tribunal de grande instance

Sinon le tribunal d'instance pour le bail dérogatoire (qui dure 2 ans maximum)

3) Un litige oppose 2 opticiens concurrents .Quel tribunal vont-ils saisir ?

Tribunal de commerce car c'est un litige entre commerçants

4) Un franchiseur constate que sa monture vedette a été copiée par un concurrent. Quel tribunal va-t-il saisir ?

Bien que ce soit un litige entre 2 commerçants, ici ,il s'agit d'une compétence particulière du tribunal de grande instance compétent notamment en droit de la propriété intellectuelle

5) Un employeur veut attaquer en justice un autre employeur qui a embauché son ancien salarié au mépris d'une clause de non concurrence. Devant quel tribunal ?

Tribunal de commerce car c'est un litige entre commerçants

6) Si cet employeur veut aussi attaquer son ancien salarié, ce sera devant quel tribunal ?

Conseil des prud'hommes car c'est un litige individuel en droit du travail

7) Qu'est-ce qu'un référé ?

Procédure judiciaire d'urgence : le juge prend une décision avant d'avoir examiné l'affaire en détail car il y a urgence. Plus tard l'affaire sera examinée en détail...

8) Pourquoi le référé a-t-il été utilisé ici ?

Un opticien accusait son concurrent de pratique anticoncurrentielle et donc l'urgence invoquée était de faire cesser cette pratique qui selon lui ,lui faisait perdre du chiffre d'affaires

9) Qu'est-ce qui distingue juridiquement le médecin de l'opticien ?

Le médecin diagnostique et traite des maladies tandis que l'opticien détecte et compense des handicaps visuels. Malgré cela l'opticien ne peut être prescripteur d'un équipement correcteur de la vision.

Seule exception où l'opticien peut être prescripteur :

Article D 4362-13 du code de la santé publique

En cas de perte ou de bris des verres correcteurs d'amétropie, lorsque l'urgence est constatée et en l'absence de solution médicale adaptée, l'opticien-lunetier peut exceptionnellement délivrer sans ordonnance médicale un nouvel équipement après avoir réalisé un examen réfractif.

L'opticien-lunetier remet au patient le résultat de l'examen de réfraction réalisé et le transmet par tout moyen adapté au médecin prescripteur ou au médecin désigné par le patient, à l'exception des cas où l'ordonnance est établie dans un autre Etat que la France.

L'opticien-lunetier consigne dans un registre ces délivrances exceptionnelles d'équipement optique sans ordonnance afin d'en assurer la traçabilité.

Ces données sont conservées par l'opticien-lunetier pendant un délai de trois ans.

### Application 52 : la réparation du préjudice

1) Donnez un exemple de préjudice certain mais futur.

Etre exposé à l 'amiante suppose un dommage futur

### Application 53 : le brevet

1) Pourquoi la durée du brevet est limité à 20 ans ?

Pendant 20 ans, l'inventeur a le monopole d'exploitation de son invention. La loi considère qu'ensuite pour ne pas freiner le progrès de l'humanité, tout le monde peut utiliser ensuite cette découverte.

### Application 54 : la marque

1) Complétez le tableau

Conditions de validité juridique de la marque	justifications
Disponible(*)	Premier déposant est propriétaire
Non générique (ex verre)	Les termes génériques appartiennent à tous
Conforme à l'ordre public	Ne pas troubler la paix publique
Non déceptive	Ne pas tromper le consommateur (provenance,...)

(\*) Exception : règle de la spécialité : plusieurs marques identiques peuvent coexister si elles désignent des produits différents ex Mont Blanc (stylo, crème dessert)

### Application 55 :

1) Définissez le dispositif médical en une seule ligne.

Bien destiné à un usage médical ou de compensation d'un handicap chez l'être humain

2) Complétez la seconde ligne du tableau par un *oui* ou un *non* pour indiquer si le bien cité est ou non un dispositif médical (DM).

Monture	Verres correcteurs	Lentilles correctrices	Lentilles planes	Solaires non correctrices
Non mais accessoire de dm	Oui	oui	Oui par assimilation car aussi dangereuses que de lentilles correctrices	non

#### Application 56 : L'Internet

1) Pourquoi y a-t-il eu concurrence déloyale ?

Le même nom pour une même activité donc captation de clientèle...

#### Application 57 : la sécurité du consommateur

(\*) AFSSAPS

1) Pour quels types de produits optique pensez-vous que la matériovigilance est plus importante ? Pourquoi ?

Lentilles de contact et produits d'entretien car danger pour l'œil

2) En vertu de la réglementation adoptée en 2009 : une monture de lunettes radioactive peut être vendue. Pensez-vous que cela est vendu ?

Non cela ne peut que faire peur et donc susciter un boycott

3) Quel problème peut se superposer ensuite, en contradiction avec la liste des biens exclus du recyclage des matériaux radioactifs ?

A force de recyclages, une contamination est possible

### Application 58 :

#### Annexe 7-9 : Code de la propriété intellectuelle

1) Pourquoi une personne laisserait-elle une marque déposée, inutilisée pendant 5 ans ?

Se donner le temps de choisir, gêner le concurrent, vendre plus tard le nom

2) Pour quels types de produits vendus par l'opticien, la contrefaçon pose un problème grave ? Pourquoi ?

Lentilles de contact et produits d'entretien car proximité avec l'œil

### Application 59 :

1) Quel type d'entreprise est visé par l'article L 420-5 du code de commerce ? Pourquoi ?

Les fabricants : interdit de vendre à un prix trop bas le produit fabriqué si cela empêche un concurrent d'accéder au marché ou élimine le concurrent (qui ne peut pas suivre sur les prix)

2) En ce qui concerne les ventes en l'état, quel est le délit pénal prévu ?

Délit pénal de revente à perte ! Vendre sous le prix d'achat facture (donc net de réductions éventuelles). Ce délit ne concerne que les commerçants.

3) Le client veut vous régler sa solaire d'un montant de 266 € ttc en pièces. Pouvez-vous refuser ce règlement ? Pourquoi ?

Oui . Un Règlement européen limite le paiement en pièces de monnaies à 50 pièces soit au maximum  $50 \times 2 \text{ euros} = 100 \text{ €}$

4) Un commerçant peut-il refuser les moyens de paiement autres que les espèces ? Pourquoi ?

Oui seule la monnaie fiduciaire (espèces) a cours légal, pas le chèque et la carte bleue.

### Application 60 :

1) Imaginez une situation dans l'optique correspondant au délit de parasitisme.

S'insinuer dans une campagne publicitaire d'un concurrent pour en récupérer les retombées...

### Application 61 : publicité

1) Pourquoi la publicité comparative est peu utilisée en France ?

Les publicitaires français préfèrent la belle publicité basée sur l'esthétique (rhétorique) alors que la publicité comparative qui est destinée à casser le produit concurrent est basée sur la dialectique (discours de combat).

Peur des procès

2) La générale d'Optique, qui affirme sur son enseigne « la fin des lunettes chères », peut-elle faire une comparaison de prix publicitaire contre un concurrent indépendant de sa zone de chalandise ? Pourquoi ?

Non car les 2 entreprises ne sont pas à égalité concurrentielle

### Application 62 :

1) Imaginez deux exemples de refus légitimes de vente, dans le secteur de l'optique.

Porteur sans ordonnance et sans urgence (bris de l'équipement...)

### Application 63 :

1) Que pensez-vous de l'offre : « la deuxième paire pour un euro de plus » sur un plan juridique ?

Offrir un bien ou un service à condition d'acheter qq chose se nomme une vente avec prime. Avant 2016, la vente avec prime était en principe interdite, avec de nombreuses exceptions (ne pas dépasser une certaine valeur,...).

Le 1 € de plus était destiné à rendre la prime (auto) payante et à échapper à l'interdiction de principe.

Depuis 2016 ce type de vente est légal tant que la pratique n'est pas déloyale (voir annexe)

**Application 64 :**

- 1) la paire de lunettes fait 489 € ttc, l'opticien doit-il indiquer un délai de livraison ? Pourquoi ?

Non car le prix est inférieur à 500 €

**Application 65 :**

- 1) Le contexte économique actuel dans l'optique de détail vous semble-t-il propice à ce genre de dérive ?

Oui car il y a un vieillissement de la population

**Application 66 :**

- 1) Le commerçant fixe librement sa réduction de prix, mais il devra indiquer un prix de référence. Pourquoi l'affichage des prix est obligatoire ?

Pour informer le consommateur et éviter le prix à la tête du client

**Application 67 : paiement échelonné**

- 1) Si le client paye en trois fois sur trois mois sa paire de lunettes avec trois chèques. Les chèques devront porter quelle date sachant que l'achat s'est fait le 04 juillet ? Pourquoi ?

Date du 4 juillet car si le débiteur décède, les chèques datés postérieurement au décès sont nuls.

**Application 68 : la rétractation**

- 1) Le consommateur peut-il annuler son achat de lunettes correctrices sur l'Internet ?

Non car ce sont des marchandises individualisées donc pas réutilisables

**Application 69 :**

- 2) Pourquoi les lunettes solaires ne sont pas des dispositifs médicaux ?

Elles sont considérées comme équipement de confort

**Application 70 :**

1) Pourquoi interdire la vente à perte, car cela n'avantage pas le consommateur ?

Pour protéger les entreprises fragiles ne pouvant baisser leur prix

M. Maroc